

AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
DE LA COMMUNE DE CRAINTILLEUX

AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
POUR
L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Entre

La commune de CRAINTILLEUX, représentée par son 1^{er} adjoint, Monsieur Frédéric CHAUX, dûment autorisé à cet effet par délibération n°2023-54 du 16 novembre 2023 ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,
Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 27/12/2018

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

Acte 042-214200750-20231116-2023-54-DE
Numéro -2023-54
Date de décision 16/11/2023
Nature DE
Objet avenant convention LFA entretien des
voiries

Objet de l'avenant n°1 :

Article 1 : L'annexe 1 réérencée à l'article 3 de la convention est remplacée :

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération.

Il convient donc de remplacer l'annexe n° 1 de la convention (annexe 1 du présent avenant).

Article 2 : Ajout du paragraphe 6-1bis – révision à l'article 6 « Conditions financières et modalités de remboursement » de la convention :

6-1bis – Révision

En 2023, à titre de rattrapage de révision des années antérieures, pour les communes qui le souhaite, le montant de la mise à disposition réelle de l'année 2023 sera augmentée de 5%.

La commune a opté pour le versement de cette révision de rattrapage en 2023.

En 2024 et les années suivantes, le montant de la mise à disposition, correspondant au plan prévisionnel annuel annexé au présent avenant, dit de « référence », et évolue annuellement à la hausse de 1% avec la prise en compte des 5% de rattrapage et ce quel que soit l'option retenue en 2023 par la commune.

Article 3 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à, le

Pour la commune de
CRAINTILLEUX

Pour Loire Forez agglomération

Le 1^{er} adjoint
Frédéric CHAUX

Annexe 1 – Plan prévisionnel d'entretien de référence de la commune

Annexe 1 – Plan prévisionnel d'entretien de référence de la commune

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique	
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	205,54 €	1 agent 20€/h+1 véhicule équipé 15€/h		1 passage à 30km/h/3mois sur les voies+ coef maj/com	205,54 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre $Xt*((20*2)+15)*3,5$	577,50 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ t d'enrobé froid	408,00 €	3T d'enrobé froid	985,50 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatic	2 000,00 €	xkm de plutôt bon/5 ans Soit 2T de PATA	2 000,00 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan	2 960,00 €	1 agent, 1 tracteur, 1 épareuse		2 PASSAGES/an	2 960,00 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan	3 288,00 €	2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne		5 482 Mètres de fossés soit 1370m/ans si curage tous les 4 ans	3 288,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	468,30 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	869,70 €	150 Eléments de signa 25 STOP ET 12CLP/10ans autres /20ans	1 338,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan	361,69 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	361,69 €	28 STOP ET 12 CLP + 4 ral + 800ml + 60Places/5ans	723,38 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan			1 700,00 €		1 700,00 €
L'élitage des arbres d'alignement	Voir plan	1 925,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté		2 agent + VE 35 Heures	1 925,00 €
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	490,00 €	1agent+1Véhicule équipé 2h/OA/an		7 OA	490,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nétoyage, création et réparation	2 160,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocureur pour l'entretien	498,00 €	Hydrocurage de 83 ouvrages/an+ 3 réparations	2 658,00 €
Rédaction des permissions de voirie	Les visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	400,00 €	20/anX20€(1h agent de terrain+1/4h agent administratif)			400,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, délimitation, purges, busage de fossé etc...)		587,27 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+fourniture			587,27 €
		13 423,30 €		5 837,39 €		19260,69